



# Thervay



Commune de Thervay

## Réunion du conseil municipal du 19 janvier 2018

Séance ouverte à 20h30

Convocation : 15 janvier 2018

Présents : 9

Secrétaire de séance : Stéphane ECARNOT

Absent(s) excusé(s) : 1

Absent(s) non excusé(s) : 0

Le compte rendu de la réunion de conseil du 22 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

- Cédric Widmer a donné procuration à Marie-Hélène Vermot-Desroches
- Marie Eve Poncelin a envoyé par courrier sa démission en tant que conseillère municipale.

### **1. Dissolution du budget assainissement :**

Dans le cadre du transfert de la compétence assainissement à Jura Nord (obligation de la loi NOTRE), la commune de THERVAY doit effectuer une délibération pour la dissolution de son budget annexe concernant l'assainissement.

Toutes les factures de l'année 2017 ont été payées. Les emprunts seront transférés à Jura Nord.

Après avoir délibéré, le CM décide à l'unanimité la dissolution du budget assainissement et le transfert des emprunts à la Communauté de Commune Jura Nord.

### **2. Adhésion au service ADS du Grand Dole :**

L'instruction d'une partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols ne sera plus effectuée par les services de l'Etat mais par les collectivités locales. La commune de THERVAY et la Communauté de Commune Jura Nord n'ont pas les ressources et la compétence technique pour effectuer ces instructions.

La convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans le domaine des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la commune.

Elle porte sur l'ensemble de la procédure d'instruction des autorisations et actes dont il s'agit, à compter du dépôt de la demande auprès de la commune jusqu'à la notification par le maire de sa décision, ainsi que le suivi des travaux (enregistrement des déclarations d'ouverture de chantier, des déclarations d'attestation d'achèvement et de conformité des travaux et contrôle de cette conformité par récolement).

Le coût de la prestation n'est pas encore connu car celui-ci est lié au nombre de commune signataire de cette convention.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de signer la convention de service instructeur avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

### **3. Achat bâtiment du syndicat des eaux :**

Le Syndicat Intercommunal des Eaux et Assainissement (SIEA) doit effectuer des travaux pour mettre en place l'accessibilité de son bâtiment situé 7 place des cygnes à THERVAY.

Actuellement le SIEA étudie un autre scénario concernant l'achat d'un bâtiment à restaurer. Dans ce cas de figure, le SIAE propose à la commune de Thervay de lui céder son bâtiment situé 7 place des cygnes pour un montant de 65 000 €.

Mme le Maire de Thervay explique que la commune a les ressources financières pour effectuer cet achat. De plus, cette acquisition permettrait de garder les locaux pour l'employé communal (cela vient en moins-value pour la transformation d'un autre bâtiment pour réaliser cette fonction) et d'effectuer dans un second temps une offre locative dans la partie supérieure du bâtiment.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à effectuer les démarches pour réaliser l'achat du bâtiment.

### **4. SIDEC : tranche 2018 : mise ne conformité de l'éclairage public :**

Le SIDEC est en charge de la maintenance du réseau d'éclairage public via une convention signé en 2017, une première tranche de mise en conformité pour l'année 2018 concerne :

| <b>Nom de la rue</b>     | <b>Nombre de points d'éclairage public</b> |
|--------------------------|--|
| Route de Dijon 5         | 5  |
| Rue de Derrière la Ville | 1  |
| Rue du Creux Guillaume   | 1  |
| Rue du Cimetière         | 1  |
| Rue de la Chintre        | 2  |
| Rue des Carrières        | 3  |
| Route de Saligney        | 1  |
| Route de Malans          | 1  |
| Rue de Malans            | 2  |

En complément de cette liste de mise en conformité, il sera effectué le remplacement du coffret rue de la Pétrouillièrre et le remplacement des 3 projecteurs de la mairie.

Ces travaux ont un coût total de 16 173,96 € TTC mais cette prestation est subventionné par le SIDEC, le reste à charge pour la commune de Thervay s'élève à 8 673,96 € TTC.

Après avoir délibéré, le CM décide à l'unanimité d'effectuer cette dépense.

### **5. SIDEC : renforcement du poste électrique du cimetière :**

Ce dossier concerne l'enfouissement de la rue des Aigeottes validé par le Conseil Municipal en 2017. En plus de l'enfouissement des lignes électriques, ce chantier implique le changement de l'éclairage public et la mise en place d'une nouvelle infrastructure téléphonique.

Le cout de ces prestations d'enfouissement est de 257 261, 28 € TTC, le reste à charge pour la commune est de 29 905,90 € TTC pour la partie éclairage public et de 23 127,82 € TTC pour la partie infrastructure téléphonique soit un montant total de **53 033, 72 €.**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'effectuer cette dépense.

## 6. Questions diverses :

Philippe BERNARD : Qui est en charge de l'entretien des arbres dont les fils électriques passent dedans ?  
Réponse de Mme le Maire : Cette charge incombe au propriétaire du terrain sur lequel est planté l'arbre.

La prochaine réunion est fixée le 2 mars 2018

Fin de la séance : 21h30

